

Préavis de 1 mois (combien de temps ce préavis peut-il être invoq

Par edchched, le 27/10/2011 à 14:13

Bonjour,

Mon locataire m'a fait part de sa mutation professionnelle et de son droit à préavis d'un mois mais sans me fournir de justificatifs en RAR le 8 octobre.

Finalement j'ai su que sa mutation remonte probablement à plus de 2 moiset peut être beaucoup plus mais il a préféré cherché un logement avant de m'envoyer son préavis d'un mois.

Combien de temps est valable sa possibilité de bénéficier de son préavis d'un mois après la date de sa mutation professionnelle ?

Si ce n'est pas clair faites-moi préciser Merci

Par mimi493, le 27/10/2011 à 14:22

La loi ne donne aucune délai. La jurisprudence donne plusieurs mois

Par edchched, le 27/10/2011 à 14:30

Bonjour mimi493

Merci beaucoup, vous répondez parfaitement à ma question

Par mimi493, le 27/10/2011 à 14:33

Commencez pas demander le justicatif de la mutation

Par edchched, le 27/10/2011 à 18:00

Je vais insister pour qu'il me présente le justificatfi merci mimi493

Par mimi493, le 28/10/2011 à 01:00

Il n'est pas obligé de le joindre au congé, mais doit le produire si vous l'exigez (LRAR s'il le faut). Faute de production, le préavis sera alors de 3 mois